



UNITED INITIATORS
driving your success

CODE DE CONDUITE

Tous ensemble, prenons le bon chemin !

Lettre de notre directeur

Chers collègues,

Depuis plus de cent ans, United Initiators développe, produit, vend et commercialise des produits chimiques de spécialité. Pendant toutes ces années, UI a consolidé sa position pour devenir l'un des leaders mondiaux des initiateurs à base de peroxydes et de produits chimiques spéciaux. Notre approche consiste à reconnaître les exigences de nos clients et à dépasser leurs attentes grâce à des produits de haute qualité, une fiabilité particulière et des améliorations et des innovations constantes, conformément à notre devise « Driving your success ».

Le haut niveau d'exigence qui nous est propre caractérise la performance, la sécurité et la qualité de nos produits et est l'expression de notre responsabilité envers nos collaborateurs, le grand public, nos clients et nos partenaires commerciaux.

La communauté de collaborateurs d'UI est censée agir de manière éthique et se conformer à toutes les lois et politiques qui la concernent. Le présent code de conduite est une ligne directrice qui nous permet de répondre à cette demande et doit être compris comme une aide dans le travail quotidien. Le code de conduite UI s'applique à tous les collaborateurs du groupe United Initiators, dont on attend d'eux qu'ils respectent ces principes. En ce sens, UI attend de vous que vous portiez le code à l'attention de vos collègues en cas de comportement inapproprié. Vous ne devez craindre aucune discrimination si vous posez des questions, si vous signalez de bonne foi un éventuel comportement inadapté ou si vous participez à des enquêtes.

Il est de notre responsabilité à tous de nous familiariser avec le code de conduite et de nous y conformer durablement. Il est impossible d'envisager à l'avance chaque situation juridiquement ou moralement ambiguë. C'est pourquoi nous vous encourageons à aborder ouvertement les questions et les préoccupations concernant le code de conduite ainsi que l'ensemble des lignes directrices. United Initiators s'engage à vous y aider et à mettre à votre disposition toutes les informations nécessaires.

Nous vous remercions de respecter le code de conduite et de contribuer à la réussite d'United Initiators.

Ed Hoozemans
Directeur

United Initiators GmbH inclut toutes les filiales directes ou indirectes. Elle est également désignée dans le présent code de conduite par les termes « United Initiators », « UI » et « l'entreprise ».

NOS VALEURS ET NOS LIGNES DIRECTRICES

RESPECTUEUX

Nous misons sur les valeurs d'intégrité, de loyauté, d'équité et de tolérance.

ENTREPREUNERIAUX

Nous prenons des risques acceptables pour atteindre nos objectifs.

SOUCIEUX DE LA SÉCURITÉ

Nous misons sur les normes environnementales, sanitaires et sécuritaires les plus strictes.

PROFESSIONNELS

Les innovations de nos spécialistes sont à l'origine d'améliorations constantes.

ENGAGÉS

Nous nous sentons personnellement responsables de nos actions et nous nous engageons à obtenir les meilleures performances possibles.

CIBLÉS SUR LES CLIENTS

Nos clients et le monde extérieur déterminent nos actions.

TRANSPARENTS

Nous communiquons et partageons les informations ouvertement.

R-E-S-P-E-C-T

TABLE DES MATIÈRES

code de conduite	1
<i>Nos valeurs et nos lignes directrices</i>	3
RESPECTUEUX	3
ENTREPREUNERIAUX	3
SOUICIEUX DE LA SÉCURITÉ	3
PROFESSIONNELS	3
ENGAGÉS	3
CIBLÉS SUR LES CLIENTS	3
TRANSPARENTS	3
À PROPOS DU CODE DE CONDUITE	5
POSER DES QUESTIONS ET FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS	5
<i>Respectueux</i>	7
ÉGALITÉ DES CHANCES AU POSTE DE TRAVAIL	7
PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION	7
ETHIQUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL	7
<i>EnTREPREUNERIAUX</i>	8
CONTRÔLES DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS	8
PAYS SANCTIONNÉS ET BOYCOTTS	8
<i>soucieux de la sécurité</i>	8
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	8
PROTECTION DES DONNÉES	9
UTILISATION DE TECHNOLOGIE ET PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE	9
MÉDIAS SOCIAUX	9
ABUS DE SUBSTANCES	10
<i>PROFESSIONNELS</i>	10
CONFIDENTIALITÉ	10
CONCURRENCE LOYALE ET LOI ANTI-CARTEL	11
<i>ENGAGÉS</i>	11
ANTI-CORRUPTION	11
BLANCHIMENT D'ARGENT	12
CADEAUX ET INVITATIONS	12
PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉS	12
<i>Ciblés sur les clients</i>	13
COOPÉRATION ÉQUITABLE AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX	13
DOCUMENTATION PRÉCISE	13
GESTION DES DOCUMENTS	13
<i>TRANSPARENTS</i>	14
CULTURE DE LA PORTE OUVERTE	14
ENGAGEMENT POLITIQUE ET DON	14
CONFLIT D'INTÉRÊTS	15

Introduction

À PROPOS DU CODE DE CONDUITE

Notre code de conduite doit être compris comme une ligne directrice, qui définit des règles comportementales de base, lesquelles s'appliquent dans le monde entier à tous les collaborateurs d'UI. Chaque fois que vous êtes confronté à une décision éthiquement ambiguë ou que vous apprenez que le comportement d'un tiers n'est pas conforme à nos principes communs ou aux lois applicables, vous devez vous en tenir au code de conduite.

Ce code s'applique à tous les collaborateurs d'UI, quel que soit l'endroit dans le monde où ils travaillent. Par tous, nous entendons les stagiaires, les collaborateurs, le personnel temporaire, les cadres et les directeurs. UI attend également de ses fournisseurs, agents, partenaires commerciaux, consultants et licenciés qu'ils suivent des principes similaires.

En plus des lignes directrices énoncées dans le présent code, chacun d'entre nous chez UI porte en soi la responsabilité que les lois et les lignes directrices applicables à nos activités dans le monde entier soient respectées. UI attend de vous que vous soyez familiarisé avec les règles et les lignes directrices qui concernent les tâches spécifiques que vous accomplissez. En cas de conflit entre une loi ou une coutume locale et les principes de notre code, veuillez contacter le département juridique avant d'agir.

Les personnes qui enfreignent le code seront soumises à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Le fait de ne pas signaler une faute peut, dans certains cas, entraîner des sanctions et des amendes civiles et pénales. Le fait de ne pas signaler des violations présumées du code peut être considéré comme une violation de notre code.

POSER DES QUESTIONS ET FAIRE PART DE SES PRÉOCCUPATIONS

Pourquoi est-il important de faire part de ses préoccupations ?

Le fait de signaler une éventuelle faute ou de remettre en question un comportement éthique permet à United Initiators de prévenir ou de limiter les dommages avant que la situation ne devienne un problème pour l'entreprise et les collaborateurs concernés. En outre, en faisant part de vos préoccupations, vous donnez à UI la possibilité de se conformer aux exigences légales et de faire de notre entreprise un lieu de travail meilleur, plus transparent et éthique.

À qui dois-je m'adresser ?

Faites part de vos préoccupations et de vos observations à un ou plusieurs des services et personnes suivants :

- Votre supérieur hiérarchique ou un autre cadre dirigeant
- Le service des ressources humaines
- Le service juridique
- La personne chargée de la conformité

Si vous préférez faire part de votre préoccupation de manière anonyme (dans la mesure où cela est juridiquement autorisé), vous pouvez envoyer votre préoccupation par télécopie au +49-89-74422-6319 ou par courrier à l'adresse suivante :

Compliance Officer
Dr.-Gustav-Adolph-Strasse 3
82049 Pullach
Germany

Veillez adresser toute correspondance anonyme dans une enveloppe fermée portant la mention « Confidentiel » au « Compliance Officer » ou créer une page de couverture de télécopie avec cet en-tête.

CONFIDENTIALITE ET ABSENCE DE DISCRIMINATIONS

Quelle que soit la façon dont vous faites part de votre préoccupation, United Initiators prendra toutes les dispositions prévues par la loi pour préserver votre anonymat. Notre société n'autorisera aucune forme de discrimination à l'encontre de ceux qui signalent des violations en toute bonne foi. En toute bonne foi signifie que vos intentions sont honnêtes, que vous divulguez toutes les informations disponibles et pertinentes pour vous et que vous les considérez comme vraies. On entend par discrimination toute action entreprise à l'encontre d'une personne qui, en bonne conscience, fait part de ses préoccupations ou participe à une enquête. Il s'agit par exemple de brimades, de remarques désobligeantes, de retrait de responsabilité dans le domaine de compétence ou de licenciement. Même si l'enquête sur la préoccupation soulevée s'avère infondée, toute forme de discrimination à l'encontre du rapporteur par des collègues, des supérieurs ou des tiers n'est pas autorisée.

RESPECTUEUX

ÉGALITÉ DES CHANCES AU POSTE DE TRAVAIL

United Initiators s'engage à offrir des chances égales d'emploi et de promotion à tous les professionnels et candidats qualifiés, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de religion ou de philosophie, d'origine, de handicap, d'âge, d'orientation sexuelle, de statut militaire, d'information génétique, d'état civil, d'identité sexuelle ou de toute autre caractéristique ou particularité protégée par les lois applicables. Cette attitude de base s'applique à toutes les étapes de la relation de travail, telles que la candidature, le recrutement, la rémunération, la promotion, la mutation, les mesures disciplinaires, le licenciement, la réintégration, la formation ainsi que les mesures sociales et récréatives. Notre entreprise promeut un lieu de travail diversifié, source d'intégration et se conforme à toutes les lois et réglementations à cet égard.

PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT ET LA DISCRIMINATION

United Initiators s'efforce de fournir un environnement de travail exempt de discrimination et de harcèlement dans lequel les collaborateurs se traitent mutuellement avec respect, estime et considération. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne sera tolérée au sein de l'entreprise. Le harcèlement comprend, sans s'y limiter, les insultes, les plaisanteries et autres comportements verbaux ou physiques qui affectent de manière inappropriée les performances professionnelles d'une personne ou créent un environnement de travail intimidant et hostile. Des exemples de harcèlement ou de comportement abusif sont :

- Avances sexuelles non désirées, remarques ambiguës ou demandes de faveurs sexuelles.
- Plaisanteries, remarques ou insultes désobligeantes.
- Contacts physiques ou attouchements non sollicités tels que les étreintes ou les baisers.
- Menaces, intimidations, harcèlements, brimades ou tout autre comportement abusif interdit par la loi sur le lieu de travail.

ETHIQUE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le respect des droits de l'Homme est important pour notre entreprise et nous nous engageons à respecter les droits de nos collaborateurs dans le monde entier. United Initiators respecte toutes les lois sur les salaires et le travail dans les régions dans lesquelles nous sommes actifs. Aucun de nos sites de production ne recourt au travail d'enfants ou au travail forcé. UI s'engage à travailler avec des partenaires qui partagent ces principes. Si vous avez connaissance d'une quelconque objection à des conditions de travail équitables, veuillez en informer le service des ressources humaines.

ENTREPREUNERIAUX

CONTRÔLES DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

United Initiators agit conformément à toutes les lois internationales de contrôle du transport et du commerce qui concernent nos activités dans le monde. Outre les restrictions commerciales sur nos produits, il existe également des restrictions qui s'appliquent au pays d'origine, au lieu de livraison et, dans certains cas, à un client individuel. Nous sommes tenus de présenter tous les documents relatifs aux droits et taxes, aux licences et autorisations avant que les marchandises ne soient expédiées à UI ou d'UI au client. Les réglementations en matière d'exportation et d'importation s'appliquent d'une part à l'expédition de marchandises, d'autre part aux services internationaux et à l'échange de connaissances techniques et de savoir-faire (y compris par correspondance par courrier électronique ou par téléphone). Les lois peuvent changer fréquemment et présenter des situations complexes. Par conséquent, veuillez suivre nos lignes directrices internes sur le commerce ou contacter l'agent de contrôle des exportations pour obtenir des précisions.

PAYS SANCTIONNÉS ET BOYCOTTS

Les sanctions économiques peuvent être imposées par les Nations Unies, l'Union européenne, l'Allemagne, les États-Unis ou d'autres organes législatifs. Certaines lois nous interdisent de faire des affaires avec certaines personnes ou entités ou dans certains pays. Ces restrictions s'appliquent non seulement à la vente ou à l'achat de produits, de services, de logiciels ou de technologies, mais aussi aux investissements, aux transferts d'actifs, à la facilitation des transactions avec les entreprises, les personnes ou les pays sanctionnés. Les voyages dans les pays soumis à un embargo ne sont également possibles que de manière restreinte. En cas d'incertitude, veuillez contacter l'agent de contrôle des exportations dès vos planifications.

United Initiators suit également, le cas échéant, des lois et règlements anti-boycott, principalement pour les pays avec lesquels nous entretenons des relations commerciales. Si vous recevez une demande verbale ou écrite de participer à un boycott au nom d'UI, vous êtes tenu de le signaler immédiatement au service juridique.

SOUCIEUX DE LA SECURITE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

La sécurité et la santé de nos collaborateurs sont d'une importance capitale pour United Initiators. Nous sommes tous tenus de toujours garder à l'esprit la sécurité au travail, de respecter toutes les lois et réglementations concernant la santé et la sécurité et de suivre systématiquement les normes de sécurité internes de notre entreprise.

La protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles sont une préoccupation majeure pour UI et nous devons tous y apporter notre contribution. Une partie de notre engagement en faveur de la protection de l'environnement consiste à respecter les lois et directives spécifiques des régions dans lesquelles nous entretenons des partenariats commerciaux et à travailler en permanence pour rendre nos processus de production respectueux de l'environnement.

PROTECTION DES DONNÉES

Des données à caractère personnel peuvent être collectées par des collaborateurs et des partenaires commerciaux et stockées avec la sécurité nécessaire. En général, la collecte, le traitement, l'utilisation et la distribution non autorisés de données à caractère personnel sont interdits. L'accès à ces données est limité aux collaborateurs et aux tiers qui disposent des attestations nécessaires sur la protection des données et qui ont besoin de ces données pour effectuer leur travail. Certaines régions (comme l'Union Européenne et l'Allemagne) ont des lois et des réglementations restrictives, qui réglementent la collecte et le traitement des données à caractère personnel et qui doivent être respectées aussi par tous les collaborateurs.

UTILISATION DE TECHNOLOGIE ET PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE

UI met à votre disposition des appareils et systèmes de réseau appartenant à l'entreprise comme des ordinateurs, des boîtes mail, des téléphones et des téléphones portables. Ces appareils et programmes ne peuvent être utilisés que dans une mesure limitée pour traiter d'affaires personnelles. Tous les équipements fournis par l'entreprise doivent être utilisés de manière sûre, éthique et juste. Conformément aux dispositions légales, les systèmes informatiques et les données créées avec eux sont la propriété de l'entreprise, tout comme les fichiers qui y sont stockés. UI se réserve le droit de contrôler, conformément aux dispositions légales, l'utilisation des appareils et des systèmes de réseau, dans la mesure où les exigences légales et les processus commerciaux en cours le rendent nécessaire. Veuillez également consulter les réglementations spécifiques au site et les accords d'entreprises sur ces points.

MÉDIAS SOCIAUX

United Initiators est conscient que les collaborateurs utilisent de plus en plus les médias sociaux tels que les sites web de réseau (parmi lesquels Facebook, Twitter, LinkedIn), les blogs et les chats en ligne dans leur vie privée. L'utilisation privée des médias sociaux pendant le temps de travail n'est pas autorisée. Les exceptions à cette règle sont les autorisations spécifiques aux sites, comme l'utilisation pendant les pauses déjeuner. Quoi qu'il en soit, vous ne devez pas vous faire passer pour un porte-parole de l'entreprise dans les réseaux sociaux pendant votre temps libre et devez indiquer clairement que votre opinion est personnelle et non celle d'UI. Vous n'êtes pas autorisé à diffuser des informations confidentielles ou des informations exclusives à l'entreprise sur les réseaux sociaux. Lorsque vous utilisez des médias sociaux, gardez à l'esprit les principes du code comme la prévention du harcèlement et de la discrimination.

ABUS DE SUBSTANCES

Nous nous engageons à assurer le bien-être, la santé et la sécurité de nos collègues et ne tolérerons aucun usage nocif de substances créant une dépendance telles que :

- Prise de drogues illicites ainsi que de substances et de médicaments réglementés par l'État ;
- Abus d'alcool ;
- Vente, achat, distribution, prise ou possession de drogues illicites ou de substances réglementées de toute nature.

Par principe, UI ne tolère pas la consommation d'alcool à l'intérieur de l'entreprise. Vous ne devez pas être sous l'emprise de l'alcool lorsque vous exercez des activités professionnelles pour UI ou utilisez des appareils UI.

En dehors de l'aire de l'entreprise, la consommation d'alcool est tolérée lors d'événements organisés et approuvés par l'entreprise, pour autant que cette consommation reste dans des limites raisonnables et n'impacte ni le jugement ni le comportement. Par principe, UI encourage l'abstinence et offre une aide pour y parvenir.

PROFESSIONNELS

CONFIDENTIALITÉ

Les informations relatives aux activités d'United Initiators, comme toutes les informations non publiques sur l'entreprise, sont strictement confidentielles et ne doivent pas être divulguées à des tiers non autorisés. Cette disposition s'applique pendant, mais aussi après la fin du contrat de travail. Les connaissances non publiques sur nos collaborateurs, clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux doivent être traitées avec la prudence nécessaire en ce qui concerne les exigences légales et contractuelles. Les informations confidentielles comprennent, sans s'y limiter, les listes de clients, les états financiers, les prix, les ventes, les bénéfices, les parts de marché, les plans marketing et stratégiques, la connaissance des procédés de fabrication ou des projets de recherche et les secrets commerciaux. La propriété intellectuelle comme les brevets, les droits de propriété, les marques déposées et le savoir-faire est très précieuse pour l'entreprise et doit toujours être traitée avec soin. Veuillez éviter de discuter d'informations confidentielles de quelque nature que ce soit dans des lieux publics tels que les restaurants, les toilettes, les taxis, les avions et les ascenseurs, car ces conversations peuvent être entendues par des tiers. Veuillez également veiller à ce que les appareils électroniques contenant des données confidentielles ou du matériel sensible soient toujours tenus hors de portée.

CONCURRENCE LOYALE ET LOI ANTI-CARTEL

Notre objectif est de fournir à nos clients des produits de grande qualité et de préserver notre bonne réputation dans la branche grâce à des efforts durables. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous concentrons sur une concurrence loyale et respectons les réglementations anti-cartel. Il est important pour nous tous d'agir de manière éthique et légale et de respecter les normes d'équité habituelles sur le marché. Les exemples suivants ne prétendent pas être exhaustifs et montrent des comportements inadmissibles qui peuvent constituer des infractions au droit anti-cartel :

- Fixation de prix ou entente sur des prix avec des concurrents.
- Répartition des parts de clientèle et de marché ou des volumes de production entre concurrents.
- Influence sur les appels d'offres avec des concurrents.
- Limitation de la production ou de la vente de produits.
- Tout entretien ou entente avec des concurrents, qui pourrait influencer la concurrence.
- Accords spéciaux tels que des contrats de fourniture exclusifs ou des contrats de besoin total avec des clients.
- Certaines clauses de la nation la plus favorisée.

Si vous avez besoin de conseils pour savoir si un entretien ou une activité est conforme à la loi, veuillez contacter le service juridique avant de contacter des concurrents, des clients ou des fournisseurs.

ENGAGÉS

ANTI-CORRUPTION

Notre entreprise s'engage à faire des affaires de manière équitable et éthique dans le monde entier et à se conformer à toutes les lois, accords et règlements contre la corruption. Parmi ceux-ci, l'U.S. Foreign Corrupt Practices Act et le UK Bribery Act. Conformément aux exigences légales et aux normes éthiques, United Initiators ne permet pas que des pots-de-vin ou des ristournes soient proposés ou acceptés et que des paiements de complaisance soient versés. Par « corruption », on entend le fait d'offrir, de promettre ou de donner quelque chose de valeur afin de conclure des transactions commerciales ou d'exercer une influence indue. Un « pot-de-vin » a lieu lorsque des fonds sont remboursés ou payés en reconnaissance de l'attribution ou de la promotion de commandes. Un « paiement de complaisance » est le versement d'une petite somme d'argent à des fonctionnaires, généralement en espèces, pour accélérer les services publics (par ex. pour délivrer un visa ou brancher l'électricité). Veuillez noter que la définition de « fonctionnaires » est donnée ici au sens large et comprend, outre les fonctionnaires ou autres employés du gouvernement, les employés d'autres agences gouvernementales et entreprises, les candidats à des fonctions publiques, les membres de partis politiques et leurs employés, et les partis

politiques. Lorsque les lois anticorruption sont enfreintes, des sanctions sévères peuvent vous concerner ainsi que l'entreprise. Si vous avez des questions concernant ce type de paiements ou de paiements potentiels, veuillez contacter le service juridique.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Le blanchiment d'argent est défini comme l'acte consistant à mettre en circulation régulière de l'argent provenant d'activités criminelles telles que le terrorisme, le trafic de drogue ou la corruption tout en dissimulant l'origine, la source et la destination des fonds illicites. De nombreux législateurs, tels que les États membres de l'Union Européenne, les États-Unis d'Amérique et la Chine, ont adopté des lois pour poursuivre pénalement le blanchiment d'argent. United Initiators s'est engagé à respecter ces lois en vigueur dans le monde entier. Nous nous efforçons de veiller à ce que nos partenaires commerciaux exercent des activités légitimes et légales. C'est pourquoi nous veillons à ce que tous les flux de trésorerie relatifs aux biens et aux services soient approuvés et dûment documentés. Les pratiques douteuses sont, par exemple, lorsqu'un partenaire commercial demande à être payé en espèces ou par l'intermédiaire d'un tiers. Dans ces cas, l'accord du chef de service ou du service juridique est nécessaire. En cas de doute, veuillez-vous adresser au service juridique.

CADEAUX ET INVITATIONS

C'est dans le cours des affaires que des opportunités se présentent, au cours desquelles nous donnons et acceptons des cadeaux promotionnels, nous participons à des déjeuners d'affaires ou que nous sommes invités à des événements. Ces gestes de courtoisie doivent toujours être échangés par les deux parties dans un respect mutuel. Ils ne sont pas destinés à influencer les décisions des entreprises et ne doivent pas pouvoir être considérés comme déplacés. Les événements et déjeuners doivent être appropriés et s'effectuer dans le cadre autorisé par la législation. Lorsque les cadeaux et les invitations dépassent une certaine valeur, certaines lois locales peuvent exiger une imposition et ceux-ci seront alors imposés en tant qu'avantage non monétaire. En règle générale, il convient de ne pas proposer ni d'accepter de prestations en espèces ou assimilées. En cas de doute, veuillez-vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou au service juridique et demander son autorisation.

PRÉVENIR LES DÉLITS D'INITIÉS

Vous aurez accès à des informations essentielles non publiques sur des clients, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux, lesquelles sont négociées en bourse ou sur d'autres places boursières. « Les informations essentielles non publiques » sont des informations qui ne sont pas connues ou accessibles au public et qu'un investisseur peut considérer comme essentielles pour décider d'investir dans l'entreprise. Si vous négociez des garanties sur la base de cette connaissance, cela est considéré comme un délit d'initié et est illégal. Même si vous ne négociez pas la garantie vous-même, mais que vous partagez vos connaissances avec une personne qui la négocie, cela est considéré comme une communication d'informations et vous pouvez être poursuivi pour délit d'initié.

Les informations d'initiés incluent entre autres :

- Aperçus et résultats financiers, plans ou budgets.
- Fusions, acquisitions et cessions d'entreprises.
- Progression des litiges juridiques ou des procédures d'enquête de l'État.
- Modifications importantes à la direction d'une entreprise, fusions d'entreprises et accords commerciaux.
- Modifications des relations commerciales.

Si vous avez des questions concernant les délits d'initiés ou la communication d'informations, veuillez contacter le service juridique.

CIBLES SUR LES CLIENTS

COOPÉRATION ÉQUITABLE AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Nous coopérons avec nos fournisseurs, prestataires de services et clients de manière équitable et appropriée. Nous nous référons à des critères objectifs et compréhensibles lors du choix de nos partenaires commerciaux et veillons à ce que notre comportement sur le marché soit éthiquement correct. Cela implique, entre autres, que nous ne faisons pas de fausses déclarations sur nos produits ou ceux de nos concurrents. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les valeurs de notre code.

Nous misons sur des pratiques de vente et de marketing équitables et protégeons les informations confidentielles des tiers, y compris leur propriété intellectuelle, conformément aux exigences légales et contractuelles.

Même si l'utilisation d'informations relatives à la concurrence peut être légale, elle peut aussi être contraire à l'éthique.

Veuillez contacter le service juridique avant d'utiliser les connaissances des concurrents, car nous devons toujours nous conformer aux exigences juridiques et éthiques.

DOCUMENTATION PRÉCISE

United Initiators met l'accent sur le respect constant de pratiques comptables précises et honnêtes. Nous devons toujours nous conformer aux exigences des directives comptables. L'entreprise s'assure de cette conformité par des systèmes de contrôle interne efficaces.

GESTION DES DOCUMENTS

Nous sommes tenus de conserver les documents aussi longtemps que la loi l'exige et que cela est nécessaire à nos fins commerciales. Si vous recevez une notification indiquant que des documents en votre possession sont nécessaires pour un litige,

une enquête ou un audit, vous ne devez pas supprimer ni détruire ces documents. Pour toute question concernant ce sujet, veuillez-vous adresser au service juridique.

TRANSPARENTS

CULTURE DE LA PORTE OUVERTE

United Initiators est convaincu qu'une culture de la porte ouverte favorise le travail d'équipe et le respect mutuel entre tous les niveaux de l'organisation. Chez UI, vous êtes le bienvenu pour discuter de questions relatives à votre travail avec la direction ou votre supérieur hiérarchique. Si vous ne parvenez pas à résoudre de manière satisfaisante votre problème ou à obtenir des conseils auprès de la direction ou de votre supérieur hiérarchique, ou si vous ne vous sentez pas à l'aise pour les contacter, veuillez-vous adresser aux ressources humaines, au responsable de la conformité ou à un autre membre de la direction. Tous les rapports font l'objet d'une enquête immédiate et approfondie et sont traités avec le plus haut niveau de confidentialité autorisé par la loi. Des contre-mesures rapides et appropriées seront prises pour mettre fin au comportement erroné et pour en corriger les effets sur les collaborateurs. Avec pour objectif que le comportement erroné demeure un cas isolé et n'entraîne aucune discrimination pour le collaborateur déclarant.

ENGAGEMENT POLITIQUE ET DON

United Initiators vous encourage à exercer votre droit de vote et à participer aux processus politiques. L'engagement et les activités pendant les campagnes électorales peuvent être sources de perturbations et doivent être limités pendant les heures de travail. Afin de garantir que les processus de travail restent productifs et que l'environnement de travail ne soit pas gêné par des tensions, United Initiators a décidé d'établir la réglementation suivante pour l'engagement et les activités politiques pendant les campagnes électorales.

Toute activité politique qui perturbe ou interrompt les activités sur le lieu de travail est interdite. Il est contraire à l'intérêt d'UI qu'un employé exerce les activités suivantes ou similaires pendant ses heures de travail :

- Utiliser le temps de travail ou des ressources de l'entreprise à des fins politiques ;
- Solliciter des dons en argent ou d'autres formes de soutien à un parti politique, des campagnes, des candidats ou une conviction politique pendant les heures de travail ;
- Utiliser le nom de l'entreprise ou son appartenance à UI dans le cadre d'activités politiques ou de campagnes électorales sans le consentement exprès de l'entreprise.

United Initiators se réjouit de la diversité de ses collaborateurs et respecte les convictions politiques et les préférences de chacun. L'entreprise n'a pas pour politique

de faire des commentaires menaçants, harcelants ou discriminatoires à l'égard d'un autre collaborateur et de ses opinions politiques. L'entreprise ne permet pas aux cadres ou aux dirigeants de forcer les collaborateurs à soutenir des candidats, des partis ou des convictions politiques. Il y a violation de nos valeurs d'entreprise si les dirigeants menacent ou exercent des représailles ou traitent injustement un collaborateur parce qu'il soutient ou s'oppose à une campagne ou à un parti politique.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

Veillez éviter les conflits d'intérêts, la prise d'influence et les relations qui pourraient provoquer un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit avec United Initiators. Vous devez éviter les situations qui pourraient constituer un conflit de loyauté et signaler rapidement toute situation où un conflit d'intérêts existe déjà ou pourrait survenir.

Quelques exemples ci-dessous de conflits d'intérêts possibles :

- Existence d'un intérêt personnel et financier lors d'une relation commerciale avec United Initiators ;
- Possession de parts financières chez un concurrent, un client ou un fournisseur d'United Initiators ;
- Cadeaux, invitations à des événements ou autres avantages d'un concurrent, client ou fournisseur d'UI, qui dépassent une valeur nominale (voir également Cadeaux et invitations dans le présent code).

Un conflit d'intérêts ne doit pas nécessairement être une violation du code. Mais ne pas déclarer un conflit d'intérêts existant est toujours une violation du code. Toute personne ayant un conflit d'intérêts doit le signaler à la direction et se retirer des négociations, des consultations et des accords, ou du moins minimiser le conflit. Vous pouvez toujours exprimer à tout moment votre opinion et répondre aux questions lorsque vos connaissances sont utiles.